

MINISTERE DE LA JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

Decret N° 82/535 Du 2/6/1982
portant nomination des Magistrats.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES

V I S A S :

(/U la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 25/80 du 13/11/1980 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/U la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistra-
ture ;
(/U le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la
loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée ;
D.B. (/U le décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime de rémuné-
rations des fonctionnaires ;
(/U l'ordonnance 63/10 du 6 novembre 1963 portant l'organisation
Judiciaire et la compétence des Juridictions ;
(/U le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les
dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant ap-
plication de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magis-
trature ;
D.C.F. (/U l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/U le décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/U le décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/U le rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
(/U le décret 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis
des Membres du Gouvernement ;

Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Les Magistrats de 2^e grade, 2^e groupe, 1^{er} échelon dont les
noms suivent sont nommés substituts généraux près la Cour d'Appel de Braz-
zaville.

.../...

- GATABANTOU Samuel, précédemment Juge au Siège, en complément d'effectif.

- Madame LIPOU née MASSALA Albertine, précédemment Président du Tribunal pour enfants de Brazzaville en remplacement du Cde BOUMBAND Ludovic, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera

Brazzaville, le 2 Juin 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail, Pré-
sident de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,
Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Gardien des Sceaux, Ministre de la
Justice

Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO

Le Ministre des Finances

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

| | |
|-----------------|---|
| PR | 1 |
| PM | 1 |
| MJ.CAB | 1 |
| SGJ/DSAF | 4 |
| D.B | 2 |
| DCF | 1 |
| SGCM/BC | 2 |
| COUR SUPREME | 1 |
| PARQUET GENERAL | 4 |
| Intéressés | 2 |